



POST TÉLÉGRAMS LUXE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3 chemins sur
la commune de Confignon.

du 7 mai 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal de
Confignon, du 25 mars 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission
cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la dési-
gnation des artères, du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

CU-54330 Chemin de Champ-Rond
à l'artère privée reliant la route de Chancy (RC 4), carrefour
route du Grand-Lancy au chemin de Cressy.

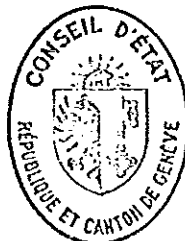
Chemin de Sur-Bottand
à l'artère reliant le chemin de la Ranchée au chemin faisant
limite Bernex-Confignon (entre le chemin des Failles et le
chemin de la Chapelle).

V-5058 Chemin de la Charroyette
l'artère actuelle sera prolongée jusqu'au chemin de Sur-Bottand,
en empruntant le chemin privé existant (sans désignation de nom).
L'arrêté du 2 octobre 1954, point 15, est modifié en conséquence.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er
juillet 1975.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
sautier	3 ex.
cadastre	1 ex.
chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland